

moins avoir cours sans être remises en cause par la communauté internationale.

Les Canadiens devraient estimer que nous avons eu raison de nous engager dans une démarche axée sur le multilatéralisme et la sécurité collective. Notre détermination est demeurée indéfectible contre vents et marées. Un nombre croissant de pays se rallient maintenant à l'approche canadienne. On donne une deuxième chance à l'ONU, le Conseil de sécurité retrouvant son autorité et se montrant en mesure d'agir de manière décisive sur des questions cruciales concernant la paix et la sécurité. Cela signifie que les Nations Unies peuvent être au coeur de la prévention et de la gestion des conflits, si les États membres lui donnent les ressources et le soutien -- financier et autres -- dont elles ont besoin pour s'engager sur cette nouvelle voie.

Une bonne partie de cette nouvelle approche figure dans le rapport du Secrétaire général, «Agenda pour la paix», approche que j'ai appuyée avec enthousiasme en septembre dernier dans mon allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada a joué un rôle important dans la préparation de ce document et nous avons déjà pris des mesures pour remédier à certaines des préoccupations du Secrétaire général. Outre notre participation aux actuelles missions de maintien de la paix, nous avons mis des experts à la disposition du Secrétariat pour l'aider à élaborer un programme viable de force en attente. Le Canada parraine également un important programme des Nations Unies visant à renforcer la capacité de l'Organisation d'assurer un soutien logistique aux opérations de maintien de la paix.

Nous nous attaquons à plusieurs autres questions, et notamment à celles-ci : le besoin urgent, à la fois au siège des Nations Unies et sur le terrain, d'assurer le professionnalisme de l'opération; l'établissement d'une structure de commandement claire, l'uniformisation des modalités d'action et un degré acceptable d'interopérabilité des forces nationales.

La communauté internationale va devoir apprendre une autre leçon importante, à savoir, la façon de se dégager d'une opération avant que sa présence n'aggrave le problème au lieu de contribuer à le régler. Notre décision de retirer nos troupes de Chypre après plus de deux décennies résulte justement d'une telle évaluation; avant de prendre d'autres engagements en Bosnie ou ailleurs, nous devrions préciser les conditions dans lesquelles on peut mettre fin à une opération.

Je m'en voudrais de ne pas signaler ici le plaisir que m'a procuré la nomination de mon collègue, le très honorable Joe Clark, au poste de Représentant spécial des Nations Unies chargé de résoudre la situation à Chypre. Je ne doute pas que le Comité partagera mon enthousiasme à l'égard de cette nomination et souhaitera que sa mission soit couronnée de succès.